BILAN

MI-MANDAT

2020-2023-2026

SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU

SOMMAIRE

2 questions à Jean-Claude Lemasson — p.3
Finances - Ressources Humaines — p.4
Solidarité — p.6
Famille, Enfance, Jeunesse — p.8
Culture & Animation du territoire — p.10
Aménagement du territoire — p.12
Développement durable — p.14
Avenir du territoire — p.16
Citoyenneté — p.18
Tribunes — p.19

Édition : Commune de Saint-Aignan de Grand Lieu
Directeur de la publication : Jean-Claude Lemasson
Rédactions et photos : Service communication
Illustrations : Adobe Stock
Impression : Offset5 à 2000 exemplaires,
papier recyclé 100% encres végétales et label Imprim'Vert

VOUS AVEZ ÉTÉ RÉÉLU MAIRE POUR UN TROISIÈME MANDAT LE 15 MARS 2020. QUEL BILAN TIREZ-VOUS DE VOTRE ACTION DEPUIS CETTE RÉÉLECTION ?

Peut-être rappeler qu'au-delà de ma réélection en tant que maire, dans le même temps, j'ai également été réélu délégué de la commune auprès des instances de Nantes Métropole. C'est important car le quotidien des Aignanais et Aignanaises est rythmé, aussi, par les interventions tant de la commune que de la métropole. Il est donc important pour moi, de faire la démonstration de l'action menée dans ces deux collectivités.

Ces actions ont été tout d'abord entravées par la crise sanitaire qui a impacté de manière forte les rôles et missions de chacun, agents et élus, au bénéfice des citoyens. Des circonstances jamais connues jusqu'alors qui, bien entendu, ont ralenti la mise en œuvre de notre programme d'actions. Les équipes soudées d'agents et d'élus ont permis de passer ces épreuves, et depuis, les équipes ont pris un rythme soutenu de projet pour l'ensemble des habitants. Le document soumis à votre lecture en atteste.

Outre, la crise sanitaire, le dossier aéroport a rythmé ces premières années du mandat, nous nous y attendions ; mais tout de même, le temps passé par l'équipe et moi-même sur ce dossier est démesuré, mais nécessaire pour faire entendre la voix de la commune tant au niveau de l'Etat, que des instances Régionales, Départementales et Métropolitaines. Les prises de position communes à l'occasion de la venue du Ministre Clément Beaune, représentent une réelle et meilleure prise en compte de ce dossier par tous les intervenants concernés.

Notre programme proposé en mars 2020 nous engageait sur une voie différente, complémentaire, celle d'une meilleure prise en compte des atouts de notre commune, au travers le regard porté vers Grand Lieu. Je crois sincèrement que les actions menées autour du Grand Lieu du Lac ont résolument répondu à cette attente. Il en est pour preuve, l'attractivité conséquente de notre commune au travers ses manifestations, acquisitions foncières, arrivées d'entreprises...

COMMENT ABORDEZ-VOUS LES PROCHAINES ANNÉES ?

De manière la plus optimiste possible.

La dernière partie du mandat consistera tout d'abord à aller au terme de nos engagements qui devraient être tenus à près de 100%, ce qui m'importe au regard de la confiance qui nous a été témoignée en mars 2020. Pour autant, des actions nouvelles non programmées ont été réalisées, selon les besoins, les évolutions réglementaires et les opportunités.

Bien évidemment, le sujet aéroport ne sera pas épuisé, et durera encore de longues années. C'est un choix qui n'était pas le nôtre mais il nous appartient donc de faire en sorte qu'il ne déstructure pas la vitalité de notre commune. Nous y travaillons et travaillerons encore. Je prends pour exemple, l'étude stratégique en cours, alimentée par le comité composé de 27 citoyens, suivie par les agents et les élus de toutes obédiences constituant le Conseil municipal, présentée aux anciens élus de la commune, acteurs économiques et associatifs en novembre dernier.

Cette étude nous donnera les clefs de notre futur, du futur de notre cadre de vie en termes d'habitats, d'équipements, de mobilités, de services, d'artisanat, d'agriculture... et de nature.

À nous, collectivement, d'agir et de prendre en mains ce dossier.

2

QUESTIONS À

JEAN-CLAUDE LEMASSON

MAIRE DE SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU

FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

« Nos choix de gestion budgétaire d'hier nous permettent aujourd'hui de respecter nos engagements, sans peser sur l'avenir, sans augmentation de la fiscalité ni de la dette pour nos concitoyens. »

DANIEL COUTANT
CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES

UNE GESTION FINANCIÈRE MAITRISÉE

DES ENGAGEMENTS TENUS DANS UN CONTEXTE INCERTAIN

0% D'AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITION
votés par la commune (depuis 2008)

1 680 000 € D'INVESTISSEMENTS
En moyenne sur les trois dernières années (2020 - 2021 - 2022)

518 € DE DETTE / HAB
EN 2023
Contre 823 € en 2020

722 187 € DE SUBVENTIONS DIRECTES AUX ASSOCIATIONS
Entre 2020 et 2023

TOP 5 DE NOS INVESTISSEMENTS DEPUIS 2020

1. Réhabilitation de l'ancien Presbytère (Grand Lieu du Conte) *1 861 742 €*
2. Réhabilitation du site des Jahardières *737 762 €*
3. Travaux de rénovation du groupe scolaire Jules d'Herbauges *421 186 €*
4. Travaux de rénovation de la salle Polyvalente *401 865 €*
5. Travaux autour des espaces sportifs extérieurs *245 629 €*

ET LES EMPRUNTS DANS TOUT ÇA ?

- Pas de nouvel emprunt prévu d'ici la fin du mandat *(sauf exception liée aux conséquences du maintien de Nantes-Atlantique)*
- Aucun emprunt toxique *(emprunt qui prend la forme d'un produit structuré, qui change selon l'évolution des marchés financiers)*
- Pas de garantie d'emprunt accordée *(la collectivité s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti)*, donc peu de risque financier

MAINTIEN DES SERVICES MUNICIPAUX

> Maintien des services de la Poste avec l'ouverture d'une agence postale communale *(2021)*

> Maintien d'un distributeur automatique bancaire après la fermeture de la Poste

UN TRAVAIL COLLABORATIF AVEC NANTES MÉTROPOLE (BUDGET MÉTROPOLITAIN)

CE QUI A ÉTÉ RÉALISÉ

TRAVAUX DE RÉPARATIONS DE VOIRIE / ENTRETIENS

430 000 € prévus pour 2021 - 2022 - 2023

Au 1er décembre 2023, 357 700€ consommés :

- *109 000 € pour les travaux rue du Champ de Foire*
- *28 500 € pour la rue de l'Aérodrome*
- *48 600 € pour la rue de la Garne*
- *46 100 € pour la rue du Pinier (nord)*
- *99 000 € pour la rue du Pressoir*
- *26 500 € pour la rue de la Poterie*

Les 72 000 € restant sont positionnés sur les chantiers route du Pinier (Sud) et allée du Bois prévus en décembre 2023 et janvier 2024.

CE QUI EST À VENIR

DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE :

1. Rue des Frères Rousseau
2. Route du Pinier
3. Route des Bauches
4. Rue de la Garotterie

Pour une somme globale d'environ 900 000 € d'ici la fin du mandat.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À LA QUALITÉ DE VIE DES AGENTS

1. LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS

Un travail a été mené en 2021 autour de la revalorisation du régime indemnitaire des agents de la collectivité, prenant en compte la baisse du pouvoir d'achat et l'inflation.
=> **+50 € d'augmentation chaque mois pour les agents les moins rémunérés.**
Le régime indemnitaire est l'outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'État.

2. UNE AUGMENTATION DU POINT D'INDICE DÉCIDÉ PAR L'ÉTAT

Une hausse de 1,5 % de la valeur du point d'indice pour les agents publics a été décidée par l'État à compter du 1er juillet 2023. Cela correspond à +89 € d'augmentation en moyenne chaque mois par agent. **=> +167 950 € pour le budget de la collectivité, sans compensation prévue par l'État (pour les années 2022 et 2023)**

3. LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

À l'occasion de l'augmentation de la durée annuelle du travail effectif (directive nationale), une réflexion sur l'organisation du temps de travail a été menée au sein de la collectivité, avec une attention particulière sur le travail collaboratif entre services. Cette politique transparait dans diverses activités des agents *(participation à Odyssea, au défi mobilité, à la fresque du climat, etc).*

ZOOM SUR ...

LES AIDES AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES MISES EN PLACE DEPUIS 2009

Depuis 2009, Saint-Aignan de Grand Lieu apporte son aide aux habitants qui investissent dans des dispositifs d'économie d'énergie, en accordant des subventions.

En décembre 2023, le Conseil municipal a acté de nouveaux montants pour ces aides :

- Forfait de 150 € /m² pour des panneaux solaires thermiques (pour un maximum de 6m²).
- Forfait de 250 € par kWc (plafonné à 1000 €) pour l'installation de panneaux photovoltaïques en cas de revente de la production électrique en résultant
- Forfait de 500 € pour l'installation d'un système d'assainissement individuel phytosanitaire
- Forfait de 500 € pour l'installation d'un système de récupération d'eau de pluie, réservé exclusivement à un usage domestique avec installation sanitaire (WC, machine à laver).

Un formulaire de demande de subvention est à remplir et à accompagner de différents justificatifs (attestation de l'installateur, facture des travaux etc.). Il est à retirer à l'accueil des services techniques.

Depuis leurs mises en place, 75 maisons aignanaises ont bénéficié de ces aides.

SOLIDARITÉS

« Agir pour ceux qui en ont le plus besoin, c'est travailler au bien vivre ensemble et à renforcer nos liens, à préserver la qualité de vie sur la commune. »

JOËLLE DEUTSCHLER
MAIRE-ADJOINTE EN CHARGE DES SOLIDARITÉS

CE QUI A ÉTÉ FAIT

SENIORS

> Adhésion au réseau « Ville Amie des Ainés » pour mettre en valeur et compléter les initiatives de la commune

> Création d'ateliers informatiques réguliers pour tous
(ateliers numériques avec ANADOM, permanences numériques avec le Coup de main numérique puis l'UDAF, bus numérique avec l'UDAF)

> Instauration d'actions de médiation entre jeunes et seniors
(rencontres intergénérationnelles régulières, échanges entre une classe et des personnes âgées en résidence seniors, balades entre enfants du multi-accueil et seniors, spectacles assurés par des jeunes à l'occasion du repas des aînés)

> Évolution du dispositif « coup de pouce seniors » *(participation financière de la commune pour les prestations à domicile des 65 ans et + et non éligibles à l'Aide Personnalisée d'Autonomie)*

> Animations dans le cadre de la Semaine Bleue depuis 2022

> Proposition de diagnostics santé par l'équipe mobile Gériatrique du CHU de Nantes

> Nouvelles propositions d'animations adaptées aux seniors *(partenariat avec la Plinguetière : repas, spectacle, thé dansant ; séances cinéma organisées au cinéma de la Montagne)*

> Validation de la feuille de route Longévité avec Nantes Métropole
(la commune s'inscrit dans les actions menées par la métropole à destination des seniors et contribue à la politique Longévité de Nantes Métropole)

> Aide au diagnostic de l'habitat *(ateliers Soliha pour l'adaptation du logement au vieillissement)*

> Réaménagement de la salle Madeleine Huet pour optimiser l'espace

PRÉVENTION ET ACCOMPAGNEMENT DES ADULTES

> Analyse des besoins sociaux avec un plan d'actions *(obligatoire pour les CCAS, une fois lors d'un mandat, permet d'adapter les actions solidarités aux besoins des habitants)*

> Poursuite du partenariat culture et solidarité avec l'UDCCAS
(spectacles à 2 € pour les personnes isolées et/ou en situation de précarité)

> Adhésion à la charte de l'accueil des enfants en situation de handicap
(décembre 2022)

> Accompagnement COVID :
- bons alimentaire d'urgence,
- soutien aux personnes âgées,
- appels réguliers, puis accompagnement à la vaccination,
- subventions aux associations d'aide à la personne
- Mise en place d'une opération solidaire pour soutenir les commerces de proximité, avec 3 906 chèques cadeaux distribués aux Aignanais d'une valeur de 10 €

> Engagement de la commune dans la lutte contre les violences conjugales, familiales et sexistes

> Poursuite de la lutte contre l'isolement *(animation pour les seniors, participation du CCAS au rendez-vous avec les associations, formation des travailleurs sociaux)*

> Poursuite et augmentation de la participation financière au Fonds de Compensation de la MDPH* visant à financer des aides techniques

**MDPH : Maison Départementale pour les Personnes Handicapées*

LOGEMENT SOCIAL

> 2 nouveaux logements temporaires
(pour les personnes en difficulté temporaire, en partenariat avec l'association Trajet)

> 7 nouveaux locatifs sociaux en centre-bourg et 5 nouveaux logements seniors au sein du village du Moulin des Rives

EMPLOI

> Aide à l'orientation des jeunes
(avec un atelier proposé avec la Mission Locale)

> Création avec les entreprises de journées portes ouvertes
(découverte des métiers à la Maison des Jeunes le 1er février 2023)

290
personnes accueillies au service social en 2023

37
permanences numériques proposées depuis 2020

Exposition sur les violences sexistes et sexuelles

3 906
chèques cadeaux de 10 € distribués aux Aignanais pour soutenir l'économie locale pendant la crise sanitaire *(décembre 2020)*

CE QUI EST EN COURS OU À VENIR

> Créer un pôle santé

> Créer une maison des adieux

> Poursuivre le soutien à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans toutes les actions de la commune

> Créer des ateliers d'aide à la parentalité

> Poursuivre la coopération avec la gendarmerie

> Organiser une nouvelle édition du Printemps des bons plans *(en 2024)*

> Accompagner davantage les conjoints survivants

> Poursuivre la réflexion pour la mise en place d'un transport solidaire à la demande

> Continuer à travailler autour du droit des femmes

> Créer de nouveaux logements sociaux dans le lotissement l'Orée du Lac et au 31-33 rue des Frères Rousseau

> Accompagner le maintien de l'aéroport en travaillant autour des biens délaissés *(projet d'accueil de jour pour des personnes en situation de handicap et de service à la personne)*

> Promouvoir l'engagement citoyen et renouveler les formes de bénévolat pour créer du lien et favoriser le vivre ensemble

> Réaliser des équipements de vidéoprotection au droit des équipements subissant des nuisances avérées et/ou répétées

CE QUI NE SERA PAS RÉALISÉ

> Agrandir la salle d'animation dédiée aux personnes âgées

Un réaménagement de la salle a permis d'optimiser l'espace. Le besoin d'extension n'est plus d'actualité.

> Créer un espace de travail mutualisé

Suite à la période COVID, les habitudes de travail ont évolué avec le télétravail.

ZOOM SUR ...

LE DROIT DES FEMMES ET LA PRÉVENTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'égalité des droits, la commune a souhaité s'engager tout particulièrement pour les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Plusieurs actions ont concerné la prévention et la lutte contre les violences conjugales, familiales et sexistes :

> Signature d'un protocole de mise à l'abri (mise à disposition d'un logement d'extrême urgence mutualisé) en partenariat avec les 8 communes du réseau de l'Espace Départemental des Solidarités Bouguenais Sud Loire, des organismes d'État, l'association Trajet, l'association Solidarité Femmes de Loire-Atlantique et la gendarmerie nationale.

> Diffusion d'une campagne d'affichage réalisée par le Département avec la présentation du violentomètre, véritable outil d'auto-évaluation pour détecter la violence dans une relation.

> Exposition « Fais pas genre » créée par l'association Resonantes pour sensibiliser aux violences faites aux filles et aux femmes.

> Atelier autour de la relation fille/garçon auprès du public jeune, organisé par le Centre de Soins Infirmiers à la Maison des Jeunes pour échanger sur ce sujet et libérer la parole.

FAMILLE, ENFANCE, JEUNESSE

« Nous menons une politique volontariste pour tous les enfants et jeunes de la commune. Nos actions sont notamment marquées par d'importants investissements en moyens humains, en aménagements et par une proposition à l'éducation culturelle et artistique riche. »

HÉLÈNE HAZLEWOOD
MAIRE-ADJOINTE EN CHARGE DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

CE QUI A ÉTÉ FAIT

ENFANCE

> Mise en place du Portail Familles

> Mise en place d'un bassin d'apprentissage de la natation pour les scolaires de la commune depuis 2022

> Renouvellement du Projet Éducatif Territorial (PEDT)

> Formation des professionnels de l'enfance à l'accueil d'enfants en situation de handicap

> Signature de la charte pour l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les structures enfance jeunesse avec l'Éducation Nationale et le collectif T'CAP

> Réalisation d'espaces de jeux dans les cours du groupe scolaire Jules d'Herbauges et extension du préau dans la cour maternelle

> Équipement de classes numériques au sein du groupe scolaire Jules d'Herbauges et prêt d'une mallette à l'école privée Saint-Pierre

> Actualisation des tarifs municipaux des services enfance-jeunesse

> Continuité de l'organisation d'activités avec des intervenants extérieurs lors de la pause méridienne

> Financement par la commune d'accompagnement d'enfants en situation de handicap sur la pause méridienne

> Engagement de la commune dans la démarche « Mon restau responsable » depuis 2021

> Instauration de tables 0 déchet et de serviettes en tissu au restaurant scolaire

> Renouvellement du marché restauration scolaire et du marché d'Accueil de loisirs avec une augmentation de la part des produits bio *(fixée à 50% à horizon 2025)*

> Végétalisation des extérieurs de la Maison de l'Enfance « Pom' de Rainette »

JEUNES

> Création d'un Pass' Jeunes *(à l'image du Pass' Senior)*

> Dynamisation du programme d'activités de la Maison des Jeunes

> Signature de conventions pour l'intervention de la Maison des Jeunes dans les collèges et lycées de Bouaye pour assurer des passerelles *(depuis 2022)*

> Organisation de permanences du Centre de Soins Infirmiers à la Maison des Jeunes *(depuis 2020)*

> Création d'un club pré-ados pour les CM2 à la Maison des Jeunes

> Accompagnement des jeunes dans la recherche de jobs saisonniers *(muguet...)*

> Proposition d'une découverte des métiers à la Maison des Jeunes *(1er février 2023)*

> Développement de l'offre de logements pour les jeunes *(un T1 et un T2 au 12 et 14 rue des Frères Rousseau)*

SOLIDARITÉ / ÉCHANGES

> Favorisation et création d'échanges intergénérationnels

> Convention Territoriale Globale avec la CAF avec la mise en place d'actions partagées *(Café poussette, développement du lien entre la Maison des Jeunes et les collèges / lycées...)*

> Mise en place de nouvelles actions dans le cadre du Conseil Municipal Enfants *(cf page 18)*

19 jours de formation professionnelle pour les agents de la crèche en 2022.

16 jeunes accompagnés par la Mission Locale en 2022.

Bassin temporaire d'apprentissage de la natation

180 élèves accueillis au bassin d'apprentissage de natation pour l'année scolaire 2022-2023.

CE QUI EST EN COURS OU À VENIR

> Créer des ateliers d'aide à la parentalité

> Augmenter les places disponibles en séjour d'accueil de loisirs

> Réfléchir à la mise en place de couches lavables à la petite crèche

> Travailler à la mise en place de goûters 0 déchet à l'accueil périscolaire

> Participer au projet de piscine intercommunale du Sud-Ouest *(objectif ouverture 2027)*

> Poursuivre la création d'aires de jeux dans les hameaux

> Poursuivre l'accompagnement des jeunes dans la recherche d'emplois saisonniers

> Continuer à accompagner les jeunes dans la vie active

> Poursuivre la réflexion autour des déplacements doux des jeunes

> Accompagner les jeunes dans la création d'association

> Renouveller la charte des ATSEM*

> Installer des visiophones à l'école Jules d'Herbauges et à la Maison de l'Enfance

**ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles*

ZOOM SUR ...

LA DÉMARCHE MON RESTAU RESPONSABLE

La commune s'engage depuis plusieurs années en faveur d'une alimentation collective durable et de qualité au sein de ses différentes structures d'accueil d'enfants (à la petite crèche, à l'accueil de loisirs et au restaurant scolaire).

Ainsi, dans le cadre des marchés publics, il a été demandé aux prestataires organisant la restauration dans ces établissements de consacrer une part de plus en plus importante aux produits issus de l'agriculture biologique et/ou labellisés, ainsi qu'aux circuits courts.
La commune a également fait le choix de s'impliquer dans la démarche Mon Restau Responsable en 2021, avec l'engagement de mettre en place des actions concrètes en faveur de la qualité des produits, de la réduction de l'impact environnemental et du bien-être des convives.

Depuis 2021, voici certains des engagements pris par la commune :

- Supprimer les serviettes jetables en les remplaçant par des serviettes en tissu pour tous les enfants
- Réaliser des mini-enquêtes de satisfaction auprès des enfants
- Atteindre 50% de produits bio à la fin de l'année scolaire 2024-2025
- Pérenniser le fonctionnement des 2 tables 0 déchet
- Valoriser les déchets « retour assiettes » afin d'atteindre 50g par jour et par enfant *(moyenne nationale 102g)*
- Intégrer les enfants lors de la commission menus
- Proposer des ateliers d'éveil au goût
- Valoriser l'eau non consommée en utilisation les arrosoirs dédiés à l'arrosage des espaces verts de l'école

CULTURE & ANIMATION DU TERRITOIRE

SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU
Le Grand Lieu du Lac

« Le vendredi soir, dans le bourg, désormais, tout bouge, tout vit. Au Grand Lieu du Conte, on écoute des histoires ; dans la Polyvalente, sur le terrain de foot, on crie, on s'encourage ; on s'informe sur la rentrée littéraire à la médiathèque et l'orchestre d'Harmonie répète à l'École de musique. Le bourg palpite des passions de tous et toutes. »

VALÉRIE LIEPPE DE CAYEUX
MAIRE-ADJOINTE EN CHARGE DE LA CULTURE, DE L'ANIMATION DU TERRITOIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

CE QUI A ÉTÉ FAIT

VALORISATION DU PATRIMOINE DE LA COMMUNE ET OUVERTURE SUR LA MÉTROPOLE ET LE PAYS DE RETZ

> Rénovation de l'ancien presbytère et ouverture du Grand Lieu du Conte, tiers-lieu culturel

> Valorisation du patrimoine du lac de Grand Lieu : création d'une marque de territoire «Grand Lieu du Lac» et d'un comité de pilotage participatif, décliné en multiples actions de valorisation touristique

> Création d'un circuit d'interprétation du patrimoine *(installation de mobilier et création d'une balade ludique et sonore)*

> Participation aux actions de mise en tourisme du lac de Grand Lieu *(fenêtre autour du lac de Grand Lieu, aménagement du site de Pierre Aiguë avec le Département et les communes autour du lac...)*

> Adhésion à la Société des Historiens du Pays de Retz

> Poursuite du jumelage avec Thüngersheim, participation au Village des Jumelages *(partage métropolitain)*

> Sortie du recueil de témoignages « Il était une fois Saint-Aignan de Grand Lieu »

CULTURE

> Inscription du festival «Les Festifolies d'Automne» dans l'identité de la commune, avec l'organisation de la 4e édition les 24 et 25 septembre 2022

> Organisation de contes musicaux écrits et mis en scène par Le Patio Musical

> Création d'un conseil d'établissement de l'École de musique

> Organisation de la 30e édition du Salon d'Art avec une scénographie réinventée

> Organisation de la traditionnelle Fête de Pierre Aiguë en partenariat avec les associations locales, dans le respect de l'environnement et des propriétés privées

> Remise en état de l'orgue et programmation de concerts réguliers

VIE ASSOCIATIVE

> Poursuite de l'optimisation des espaces sportifs : un nouveau sol règlementaire pour la salle de la Pavelle en 2020, une nouvelle toiture pour la salle Polyvalente

> Reconstruction du bâtiment d'accueil du boulodrome

> Lancement d'un diagnostic de la vie associative aignanaise avec un plan d'actions concret adopté en novembre 2023

> Modernisation du rendez-vous des associations

Environ **50** actions culturelles organisées par an

Fête de rentrée 2023

180 élèves inscrits à l'école de musique

15 000 participants à la 4ème édition des Festifolies d'Automne

CE QUI EST EN COURS OU À VENIR

> Signer une convention avec les Amis de l'Orgue et créer une classe d'orgue

> Moderniser la salle de l'Héronnière

> Créer des liens entre les espaces culturels

> Créer une maison des Festifolies

> Installer une nouvelle structure d'escalade de niveau régional à la salle de la Pavelle

> Finaliser le parcours patrimonial

> Adhérer à la Maison de l'Europe

> Favoriser l'accès à la culture pour tous

CE QUI NE SERA PAS RÉALISÉ

> Inscrire la commune dans le Voyage à Nantes
Les coûts de l'inscription d'une commune dans le Voyage à Nantes sont conséquents. De plus, les actions du Voyage à Nantes ne s'inscrivent pas actuellement dans la programmation culturelle de la collectivité. Cependant, cela n'empêchera pas l'organisation d'une branche de l'Étoile Verte Métropolitaine.

ZOOM SUR ...

LA STRATÉGIE DE MISE EN ÉCO-TOURISME

Afin de faire connaître à ses habitants mais aussi aux visiteurs, la richesse de son patrimoine, la commune a créé sa marque de territoire « Grand Lieu du Lac », développant durant plusieurs années une stratégie de mise en tourisme.
Saint-Aignan de Grand Lieu s'est notamment associé au Département de Loire-Atlantique, aux dix communes et aux quatre intercommunalités œuvrant autour du lac de Grand Lieu afin d'offrir une offre touristique durable et cohérente avec les enjeux du territoire.
L'aménagement des fenêtres du Lac dont le site de Pierre Aiguë est en cours.
Un parcours patrimonial, mettant en valeur les lieux emblématiques de l'histoire communale ainsi que les pratiques quotidiennes des habitants va prochainement être mis en place.
En effet, c'est la notion de patrimoine immatériel qui est au cœur de cette stratégie avec l'ouverture du Grand Lieu du Conte. Des dizaines de témoignages ont été collectés grâce à l'association OPCI-Ethnodoc, afin d'enregistrer la mémoire des anciens. Plusieurs formes de valorisation de ces récits sont en cours d'élaboration.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

« Malgré les contraintes qui pèsent sur notre commune, nous continuons à développer les services, augmenter l'offre des déplacements doux et améliorer le cadre de vie de notre territoire. »

ÉRIC AÏT-KACI
MAIRE-ADJOINT EN CHARGE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES DÉPLACEMENTS

230m² de terres végétales brutes déposées pour la renaturation de la Maison de l'Enfance

2 pistes cyclables réaménagées

Piste cyclable route de la Garotterie

27 arbres fruitiers
&
50 pieds de vignes plantés au jardin partagé

CE QUI A ÉTÉ FAIT

TRANSPORT / MOBILITÉ

> Réalisations d'aménagements, en lien avec Nantes Métropole :
Installation d'un chaucidou rue du Pressoir pour améliorer la sécurité des cyclistes, rue des Poteries, travaux route du Pinier et au village des Ecobuts

> Réalisation, avec Nantes Métropole, de la prolongation de la ligne 98 vers Bouaye *(en remplacement de la ligne 68)*

> Apaisement de la circulation par des aménagements de voirie ou des actions liées à la vitesse
- Passage à 30 km/h de plusieurs portions de rues secondaires : route du Lac, route des Poteries, route de la Marionnière, route de la Noë Nozou
- Passage à 50 km/h de certains tronçons de voies routières : route du Champ de Foire jusqu'au croisement de la route des Bauches, route de la Garotterie
- Apaisement de la circulation route du Lac et route des poteries par écluses

> Aménagements de cheminements, de déplacements doux (piétons, vélos) dans la commune, avec Nantes Métropole :
- Lancement de l'aménagement de pistes cyclables avec Nantes Métropole, dont le développement d'une piste cyclable intercommunale entre Bouaye et la commune
- Création d'une liaison douce sur la parcelle Moulin des rives / Jahardières
- 4 accroches vélos complémentaires au centre commercial et 2 sur la place Millénia
- Mise en place d'un revêtement innovant pour le chemin piétonnier du parc de Grand Lieu
- Aménagement d'une bande cyclable sur l'axe menant du Champ de Foire au rond-point de la Garotterie avec reprise des accotements pour sécuriser les piétons

ESPACES VERTS

> Obtention du prix coup de cœur 2022 « Fleurs et Paysages » du Département de Loire-Atlantique

> Obtention du label 1 Fleur « Villes et Villages Fleuris » en 2023

> Renaturation de la cour d'école du groupe scolaire Jules d'Herbauges

> Végétalisation des abords de la Maison de l'Enfance « Pom' de Rainette »

> Végétalisation du cimetière

> Aménagement du jardin partagé du Moulin des Rives

> Reprise des concessions abandonnées *(pour s'assurer de l'entretien des tombes historiques tout en facilitant la gestion)*

> Création de deux lieux d'écopâturages

SERVICES URBAINS

> Maintien des services de la Poste, avec l'ouverture d'une agence postale communale *(en 2021)*

> Maintien d'un distributeur automatique bancaire après la fermeture de la Poste

> Création de deux bornes de recharge électrique de véhicules

> Mise à disposition de l'ancien local de la Poste pour des expositions et activités diverses

> Extinction de l'éclairage public de 23h à 6h, dans un objectif de sobriété énergétique *(hors zones économiques)*

URBANISME

> 490 autorisations du droit des sols validés depuis 2020 *(dont 35 permis de construire, 80 permis de construire maison individuelle, 375 déclarations préalables)*

> Phase 1 du lotissement de l'Orée du Lac lancée depuis 2020
(33 650 m², 28 lots libres et 4 îlots destinés à des logements sociaux et abordables)

CE QUI EST EN COURS OU À VENIR

> Finaliser la réhabilitation des Jahardières *(lieu proposant des chambres d'hôtes et une salle de réception)*

> Finaliser le lotissement l'Orée du Lac *(aménagement privé)*

> Installer une nouvelle structure d'escalade de niveau régional à la salle de la Pavelle

> Étudier la possibilité d'une aire de passage des gens du voyage sur la commune

> Créer un nouveau lieu d'éco-pâturage avec des vaches nantaises

> Créer un périmètre de Protection d'Espaces Agricoles et Naturels (PEAN)

> Etudier le passage de toutes les voies résidentielles de la commune à 30km/h *(certains grands axes resteront à 50km/h)*

> Accompagner les réalisations d'aménagements de Nantes Métropole
- Végétalisation de la place Millénia
- Aménagement de voirie et création d'une liaison piétonne sécurisée route du Pinier
- Requalification des espaces publics route de la Garotterie
- Aménagements du cheminement doux chemin du Charbeau
- Réaménagement et renaturation de la rue des Frères Rousseau pour faciliter les déplacements piétons (notamment des PMR)
- Requalification des voies de la zone d'activité de la Forêt en répondant aux enjeux d'accessibilité et sécurisation des cheminements vélos et piétons
- Reprise et sécurisation des cheminements piétons sur l'accotement Route des Bauches puis route du Gros Chêne
- Aménagement de toilettes publiques
- Compléter les parcours de cheminements doux

> Continuer à privilégier les énergies renouvelables et à soutenir l'économie sociale et solidaire

ZOOM SUR ...

L'OBTENTION DE LA PREMIÈRE FLEUR VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Depuis de nombreuses années, la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu s'est engagée dans un vaste programme en faveur de l'embellissement et le fleurissement de son territoire.

L'obtention du coup de cœur « Fleurs et Paysages » du Département de Loire-Atlantique en 2022 a incité la commune à présenter pour la première fois en 2023 sa candidature au Concours National des Villes et Villages Fleuris et à obtenir avec succès sa 1ère Fleur. L'attribution de ce label s'appuie sur la décision du jury régional venu à la découverte de notre commune en juin 2023. Son évaluation basée sur une grille de critères très précise, s'est portée sur la présentation d'un dossier de candidature par la commune et une visite sur le terrain.

Cette première Fleur récompense les pratiques environnementales de notre commune, notamment autour de la gestion différenciée*, des actions menées pour la biodiversité, la participation des habitants et pour l'embellissement et le fleurissement de la commune.

Prochaine étape ?
La deuxième Fleur !

** La gestion différenciée est un mode de gestion plus proche de la nature et plus respectueux de l'environnement.*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

« Protéger notre planète tout en conservant ou en améliorant notre cadre de vie est aujourd'hui essentiel. Nos actions, petites et grandes, individuelles et collectives, vont toutes dans ce sens. »

XAVIER SANDMEYER
MAIRE-ADJOINT EN CHARGE DU CADRE DE VIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA CITOYENNETÉ

70 vélos collectés et revalorisés par l'entreprise d'insertion Atao

365 kg de déchets ramassés lors des Balades 0 déchet

Atelier au sein du jardin partagé

10 habitants engagés dans la démarche de l'Atelier 30

CE QUI A ÉTÉ FAIT

Poursuivre l'inscription du développement durable dans les actions de la collectivités

ATELIER 30

- > Définition des enjeux de développement durable de la commune lors d'un travail collaboratif avec habitants, agents et élus
- > Organisation de fresques du climat pour sensibiliser agents, élus et habitants aux enjeux climatiques

RÉDUCTION DES DÉCHETS / RÉEMPLOI

- > Organisation d'une Balade zéro déchet depuis 2020 *(initiée par le CME)*
- > Animation grand public sur le zéro déchet
- > Collecte et valorisation des mégots depuis 2021
- > Collecte et valorisation des masques pendant la période Covid
- > Sensibilisation des habitants aux consignes de tri *(ambassadeurs zéro déchet)*
- > Sensibilisation des agents aux consignes de tri et au compostage
- > Installation d'un composteur dans le parc du Grand Lieu du Conte
- > Collecte de vélos et de téléphones portables et chargeurs inutilisés à destination d'entreprise d'insertion
- > Organisation de 2 Repair cafés en 2023
- > Mise en place de la collecte des biodéchets dans les salles de pause de la mairie et de l'Espace Vie Locale
- > Distribution de gourdes aux équipes des services techniques pour supprimer les bouteilles plastiques
- > Mise à disposition de contenants réutilisables lors des évènements municipaux pour limiter le gaspillage alimentaire et la vaisselle à usage unique

MOBILITÉ

- > Animation vélo : réparation, contrôle technique, marquage vélo
- > Acquisition de parcs vélos mobiles
- > Participation des agents au Défi mobilité *(depuis 2021)*
- > Mise à disposition des agents de Vélo à Assistance Électrique pour leur trajet professionnel
- > Signature du Pack Mobilité avec Nantes Métropole
- > Mise à jour de la carte des chemins nature

SENSIBILISATION À LA BIODIVERSITÉ

- > Création d'un programme annuel d'animations développement durable
- > Animation autour de l'observatoire ornithologique de Pierre Aiguë
- > Organisation d'animations grand public *(nuit de la chauve-souris, découverte des papillons...)*

ÉNERGIE

- > Acquisition de matériel électrique pour la gestion des espaces verts *(quand cela est possible)*
- > Atelier de sensibilisation aux économies d'énergie
- > Organisation d'un défi numérique et sensibilisation des agents aux pollutions numériques *(gestion des mails, nettoyage du serveur...)*
- > Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques place Millénia
- > Extinction de l'éclairage public de 23h à 6h *(hors zones économiques)*

ALIMENTATION DURABLE

- > Mise en place de livraison de paniers de légumes cultivés localement à destination des agents et des élus
- > Organisation d'ateliers autour de la cuisine végétale à destination des agents
- > Poursuite de l'augmentation de la part du bio, locaux et labellisés dans la restauration collective *(fixée à 50% à horizon 2025)*

ÉCO-ÉVÉNEMENT

- > Sensibilisation des agents avec la « Fresque de l'évènementiel »
- > Démarche de labellisation du Marché de Noël comme éco-événement

ENVIRONNEMENT / ESPACES VERTS

- > Plantations de plus d'une centaine d'arbres sur la commune
- > Création et végétalisation des noues du parc de Grand Lieu
- > Aménagement d'un espace favorable à la biodiversité : « Le monde de Cocci la Nénelle »
- > Aménagement et création d'un jardin partagé, avec la participation des habitants
- > Création de deux espaces d'écopaturage
- > Organisation d'opérations de broyage de sapins
- > Création d'espaces de libre cueillette accessibles à tous
- > Distribution de foin issue de la fauche des prairies communales
- > Organisation d'ateliers de jardinage écologique au jardin partagé

CE QUI EST EN COURS OU À VENIR

- > Poursuivre nos démarches autour de la biodiversité *(nichoirs, actions de sensibilisation, développement et gestion des espaces verts...)*
- > Continuer à privilégier les énergies renouvelables et à soutenir l'économie sociale et solidaire
- > Poursuivre la démarche d'éco-labelisation des événements municipaux
- > Créér un conseil citoyen de la biodiversité doté d'un budget participatif
- > Maitriser les consommations énergétiques des bâtiments municipaux

ZOOM SUR ...

L'ATELIER 30

Après l'Agenda 21, la commune est engagée dans la démarche d'Agenda 2030 : sa nouvelle politique de développement durable. Elle s'appuie sur 17 objectifs de développement durable, portés par l'ONU.

Pour la définir, la commune a fait appel aux Aignanais de manière innovante : 60 habitants ont été tirés au sort, sur la base des listes électorales. Parmi eux une dizaine d'habitants s'est impliquée lors de 6 rendez-vous dont 4 réunions thématiques autour de l'alimentation, l'énergie, le monde du vivant et les changements climatiques, afin de déterminer les enjeux pour la commune. Une animation « Fresque du climat » a permis de les sensibiliser aux enjeux climatiques et un état des lieux des actions communales existantes leur a été présenté.

En complément, quarante agents ont suivi une fresque du climat en format réduit et échangé lors d'ateliers collaboratifs.

La commune s'engage à réunir chaque année les membres de l'Atelier 30 afin de leur partager l'avancement des actions menées.

AVENIR DU TERRITOIRE

« À l'heure où nous écrivons ces lignes, l'appel d'offre pour la désignation du futur concessionnaire de la plateforme aéroportuaire a été déclaré sans suite. Revenu une seconde fois sur le territoire à l'issue d'un mois de consultation des acteurs du territoire, le Ministre des transports, Clément Beaune, a annoncé un nouveau calendrier avec une désignation du futur concessionnaire désormais prévue pour 2026.

Cette décision, si elle prolonge certaines incertitudes (dimensionnement de la future plateforme, futur plan d'exposition au bruit, clauses environnementales), a le mérite de lever le doute sur un aménagement qui aurait remis en question l'intégrité de la commune : ***il n'y aura pas d'allongement de piste*** *et nous pouvons nous en féliciter. La ligne de la commune reste la même depuis le 17 janvier 2018 et sa détermination reste intacte :* ***la priorité doit aller à la préservation de la santé des populations et de l'environnement.***

Un mot d'ordre également depuis la décision d'abandon du transfert : que l'information sur ces sujets complexes puisse être donnée de la façon la plus transparente possible aux citoyens (réunions publiques, communication web et papier, aide et réponses aux questions en mairie…) et que ces derniers soit associés aux décisions déterminantes pour l'avenir de la commune. Les terrains d'action sont nombreux : participation à l'ensemble des instances (voir encadré), accompagnement dans les démarches d'aide à l'insonorisation, préparation de l'avenir à travers l'étude stratégique de territoire, travaux avec des associations nationales, contentieux et veilles juridiques… Cette rubrique est l'occasion de détailler les différentes actions de la commune et de rappeler les grands temps chronologiques depuis la décision gouvernementale. »

JEAN-CLAUDE LEMASSON
MAIRE DE SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU

PRÉPARER L'AVENIR : L'ÉTUDE STRATÉGIQUE DE TERRITOIRE

Lancement d'une étude stratégique de territoire copilotée avec Nantes Métropole en 2021.

3 grandes phases jusqu'en 2024 :

1. Une première phase de diagnostic territorial
2. Une seconde phase de dessin et débat de scénarios d'aménagement
3. Une troisième et dernière phase d'établissement d'un Plan Guide d'aménagement pour la commune sur la base du scénario choisi.

Afin d'associer étroitement les citoyens à cette étude stratégique, il a été proposé un appel à volontaires pour la création d'un Comité Citoyen.

Etabli sur des critères de diversité (parité, catégorie socio-professionnelle, âge, ancienneté et lieu de résidence sur la commune…) ce panel de 27 habitants, à l'image du Conseil municipal, a commencé son travail début juin 2023. Un préavis a été rendu à l'automne et ses recommandations finales ont été présentées aux élus au mois de décembre.

TRAVAIL PARTENARIAL ET ASSOCIATIF

Monsieur le Maire a été élu Vice-Président de l'Association Nationale d'Élus Ville et Aéroport depuis 2021. Créée en 2000, cette association s'est donnée pour mission d'être une force de proposition auprès des pouvoirs publics et de mettre en commun les problématiques spécifiques aux villes riveraines d'aéroports.

Des échanges réguliers et actions communes ont par ailleurs lieu avec les associations de riverains des plateformes aéroportuaires françaises, notamment le dépôt d'une pétition devant le Parlement Européen.

La commune a en effet porté avec l'Union Française Contre les Nuisances des Aéronefs (UFCNA), le Collectif des Citoyens Exposés au Trafic Aérien (COCETA) et l'Association Contre le Survol de l'Agglomération Nantaise (ACSAN), une pétition devant le Parlement européen.

Etabli avec leur conseil juridique, ce texte pointe l'insuffisance des plans d'action des grands aéroports français en matière de réduction des nuisances et ouvre une réflexion sur la demande d'un moratoire face à l'augmentation continue du trafic aérien afin de respecter les objectifs européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de nuisances pour les riverains.
Jugée recevable par la Commission des pétitions du Parlement européen, cette pétition portant le numéro 1064/2021 est soutenable en ligne sur le site du Parlement : https://www.europarl.europa.eu/petitions/fr/home
rubrique > Soutenir une pétition

ACTIONS CONTENTIEUSES ET VEILLE JURIDIQUE

À chaque fois que cela a été jugé nécessaire, la commune s'est saisie des outils juridiques pour défendre les intérêts de son environnement et ses habitants. Depuis le début du mandat, différentes actions sont en cours, notamment :

- **Recours gracieux puis contentieux devant le Conseil d'Etat pour la révision des critères du droit de délaissement** (initiative communale soutenue par les communes de Rezé, Bouguenais, la Métropole ainsi que le Département, la Région et l'association COCETA)
- **Recours contentieux contre l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2019 pour mise en conformité de la plateforme vis-à-vis de la Loi sur l'eau**
- Des **mesures récentes contre le stationnement** organisé sur des terrains privés pouvant aller jusqu'au contentieux

LES TEMPS FORTS DEPUIS 2018

2018

17 janvier
Annonce de l'abandon du tranfert de l'aéroport à Notre-Dame-des-Landes

2019

- Demande formelle d'établissement d'un couvre-feu par les 24 Maires de la Métropole
- Révision du Plan de Gêne Sonore (PGS)*
- Durant l'été : concertation publique
- Octobre : Annonce des 31 mesures pour le réaménagement

**Le PGS définit les zones géographiques où les propriétaires sont éligibles aux aides à l'insonorisation*

2020

Recrutement d'un temps plein pour le suivi des sujets aéroport

2021

- Travail sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)
- Publication du décret droit de délaissement
- Publication de l'arrêté de restriction d'exploitation (couvre-feu)

2022

- Pétition devant le Parlement européen pour un moratoire sur les nuisances aériennes
- Publication des premières conclusions des études d'Air Pays de Loire (dépôts et Particules Ultra Fines -PUF-)

2023

Octobre : consultations suite au classement sans suite de l'appel d'offre pour la concession et le réaménagement de la plateforme

À VENIR …

> Lancement des candidatures à la concession fin 2023, puis appel d'offre au printemps 2024

> Nécessaire révision du Plan d'Exposition au Bruit

> Poursuite et conclusion de l'Etude Stratégique de territoire à l'été 2024

Pour plus de détails d'actualités année par année, rendez-vous sur notre site internet www.saint-aignan-grandlieu.fr.

LES INSTANCES AUXQUELLES LA COMMUNE PARTICIPE

SPÉCIFIQUE À NANTES-ATLANTIQUE DE DROIT COMMUN (COMMUNES À TOUS LES AÉROPORTS) :

La Commission Consultative de l'Environnement (CCE) :
Cette Commission est une instance de dialogue entre les services de l'Etat, les collectivités, les associations et les acteurs économiques de l'aéroport. Elle se réunit à minima une fois par an. Elle travaille notamment pour rendre des avis sur les différents documents stratégique qui doivent lui être soumis.
(Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement par exemple, arrêtés de restriction…).

La Commission Consultative d'Aide aux Riverains (CCAR) :
Comité permanent de la CCE, elle rend régulièrement des avis sur les aides versées aux riverains : occasion de rappeler notamment les insuffisances des plafonds travaux et souligner les restes à charge de plus en plus importants pour les habitants.

Le Groupement d'Intérêt Public du Fond de Compensation Nantes-Atlantique (GIP FCNA) :
Crée en 2019 suite à l'abandon du transfert puis aux 31 mesures prises par le Gouvernement. Il est composé de l'Etat, Nantes Métropole et des 3 communes riveraines de l'aéroport *(Bouguenais, Rezé et Saint-Aignan de Grand Lieu)*. C'est la structure qui suit et finance les aides complémentaires, le droit de délaissement et l'aide à la revente.

Le « Groupe Contact » en Préfecture :
Temps d'échange informel mensuel animé par le Secrétaire Général de la Préfecture pour rendre compte des dernières actualités et informations diffusables aux élus. Conformément aux annonces du Ministre des transports en novembre dernier, un groupe de discussions stratégiques devrait être créé et se réunir tous les trimestres : le « Comité aéroport ».

RESSOURCES ET INFOS

Site internet de la commune
- Rubrique Actualités
  (Ma commune > Découvrir > Vivre à proximité de Nantes-Atlantique > Actualités)
- Rubrique aides à l'insonorisation *(Ma commune > Découvrir > Vivre à proximité de Nantes-Atlantique > Le dispositif d'aides à l'insonorisation)*

Site internet de l'Observatoire Territorial de Nantes-Atlantique (OTANA)
www.otana.fr

Outil MAESTRO et le dépôt de requêtes en ligne
www.maestro.nantes.aeroport.fr/appmap

Site officiel du réaménagement
www.reamenagement-nantes-atlantique.fr

Site internet du dialogue citoyen de Nantes Métropole pour suivre les travaux du Comité Citoyen
www.dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/project/saint-aignan-de-grand-lieu-dessinons-ensemble-notre-commune/step/les-ateliers-citoyens)

CITOYENNETÉ

« La citoyenneté est un pilier de la démocratie. Nous accompagnons son expression au travers d'ateliers et d'actions auprès des associations et de tous les habitants de la commune. »

XAVIER SANDMEYER
MAIRE-ADJOINT EN CHARGE DU CADRE DE VIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA CITOYENNETÉ

CE QUI A ÉTÉ FAIT

CONSULTATIONS ET INFORMATIONS

> 10 Aignanais tirés au sort sur les cartes électorales ont construit l'Atelier 30 de la commune

> 27 habitants participants à l'Atelier des territoires «Dessinons ensemble notre commune»

> Création de Mobilac, l'application officielle sur mobile de Saint-Aignan de Grand Lieu

NOUVEAUX ARRIVANTS / JEUNES ELECTEURS

> Remise en place en 2022 de l'accueil des nouveaux arrivants *(non organisés en 2020 et 2021 à cause de la COVID)* avec une présentation de la commune et des services pour les nouveaux habitants

> Création d'un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants

> Remise des cartes électorales aux jeunes électeurs avec une mise en situation de vote

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

> Campagne de lutte contre le tabagisme passif avec des panneaux installés aux entrées des écoles

> Découverte de l'Hôtel de Région des Pays de la Loire et de l'Assemblée Nationale

> Organisation d'une chasse au trésor autour du patrimoine aignanais *(septembre 2021)*

> Participation aux moments forts de la commune *(commémorations, accueil des nouveaux arrivants, jumelage, balade 0 déchet, voeux ...)*

6
nouveaux enfants élus chaque année

41
habitants ayant participé aux accueils des nouveaux arrivants depuis 2020

27
citoyens participent à l'Atelier des territoires

CE QUI EST EN COURS OU À VENIR

> Créér un conseil citoyen de la biodiversité doté d'un budget participatif

> Créer un dispositif de soutien aux initiatives citoyennes

> Installer une tyrolienne au parc de Grand Lieu et une table de ping-pong *(projets du CME)*

> Entamer la réflexion autour de la mise en place de référents par hameau

> Créer un comité de pilotage Culture et Lien social

TRIBUNES

ENGAGÉ POUR SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU

Lors des dernières élections municipales, vous nous avez fait confiance et avez été nombreux à voter pour la liste Engagés pour Saint-Aignan de Grand Lieu.

C'est un premier mandat pour certains d'entre nous et, pour d'autres, c'est la continuité du travail du ou des mandats précédents. Le soutien des élus expérimentés a été un pilier et nous a permis de travailler notre feuille de route. Ainsi, la richesse et la diversité des expériences et des connaissances des élus de notre groupe est notre force.

Deux élus de la liste Engagés pour Saint-Aignan de Grand Lieu, se sont rapidement ''désengagés''. Désormais, trois groupes d'opposition, représentés par cinq personnes, sont plus ou moins constructifs, au sein des commissions auxquelles ils sont toujours conviés. Leur absence systématique est actée depuis de nombreux mois pour la plupart. Pour autant 100% des votes du budget sont approuvés à l'unanimité en conseil municipal : notre feuille de route est donc partagée.

Nous, Engagés pour Saint-Aignan de Grand Lieu, analysons ce bilan avec fierté. Nous respectons les engagements pris lors de notre campagne. Nous avons aussi mis en place et lancé de nombreuses actions supplémentaires au programme qui répondent toutes à des besoins identifiés dans la commune. Ces actions proviennent aussi d'opportunités issues des liens que nous tissons avec des partenaires tels que le Département, Nantes Métropole, des associations etc. Le dynamisme qui nous anime est aussi celui des agents de la mairie qui font un travail remarquable et qui sont souvent force de proposition.Nous poursuivrons notre travail avec la même énergie et la même passion jusqu'au terme de notre mandat en 2026. La deuxième partie du mandat sera tout aussi riche que la première !

Merci pour votre confiance et votre soutien.

LE GROUPE MAJORITAIRE
«ENGAGÉS POUR SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU»

«POUR LES AIGNANAIS»

SOUHAIT DU GROUPE DE NE PAS DIFFUSER DE TRIBUNE

POUR LES AIGNANAIS(ES)
ISABELLE KOUASSI 06 73 38 73 03
GAËL CHOCTEAU 06 87 11 24 06
LUDIVINE RELION 06 87 44 57 08

ENSEMBLE ET BIENVEILLANTS POUR SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU

TEXTE NON TRANSMIS PAR LE GROUPE

ENSEMBLE ET BIENVEILLANTS
POUR SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU (NUPES)
DENIS MAROT 06 11 94 81 20

A ce mi mandat, 15 ans* après avoir lancé le projet « Jahardières », nous ne voyons pas l'offre de services publics que peut apporter le million d'Euro dépensé par la municipalité pour la rénovation d'un château, dont la commune n'est pas toujours pas propriétaire, et tout cela pour être confié à une gestion privée dès 2024.

Et que dire de l'image négative de la commune diffuser constamment sur tous les médias par les élus.

Il reste 2 ans et demi à ce conseil pour donner de l'éclat au 3ème mandat de notre maire.

ANTONY BOUCARD
CONSEILLER MUNICIPAL INDÉPENDANT

** Note de la rédaction : l'acquistion des parcelles sur le secteur des Jahardières a été approuvé le 23 février 2015 (délibération n°17 du Conseil municipal du 23 février 2015).*

Mairie de Saint-Aignan de Grand Lieu
1 place Millénia
44860 Saint-Aignan de Grand Lieu

contact@sagl.fr - 02 40 26 44 44
www.saint-aignan-grandlieu.fr
@saintaignandegrandlieu
Application mobile : Mobilac